



HAL
open science

Des mobilités contraires ? La naissance du nomadisme châtelain dans la Lotharingie méridionale des Xe et XIe siècles

Tristan Martine

► **To cite this version:**

Tristan Martine. Des mobilités contraires ? La naissance du nomadisme châtelain dans la Lotharingie méridionale des Xe et XIe siècles. Hervé Mouillebouche. Le nomadisme châtelain. IXe-XVIIe siècle, CeCaB, pp.28-45, 2018, 979-10-95034-08-7. hal-02373884

HAL Id: hal-02373884

<https://hal.science/hal-02373884>

Submitted on 28 Nov 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le nomadisme châtelain IX^e - XVII^e siècle

*Actes du sixième colloque international
au château de Bellecroix
14-16 octobre 2016*



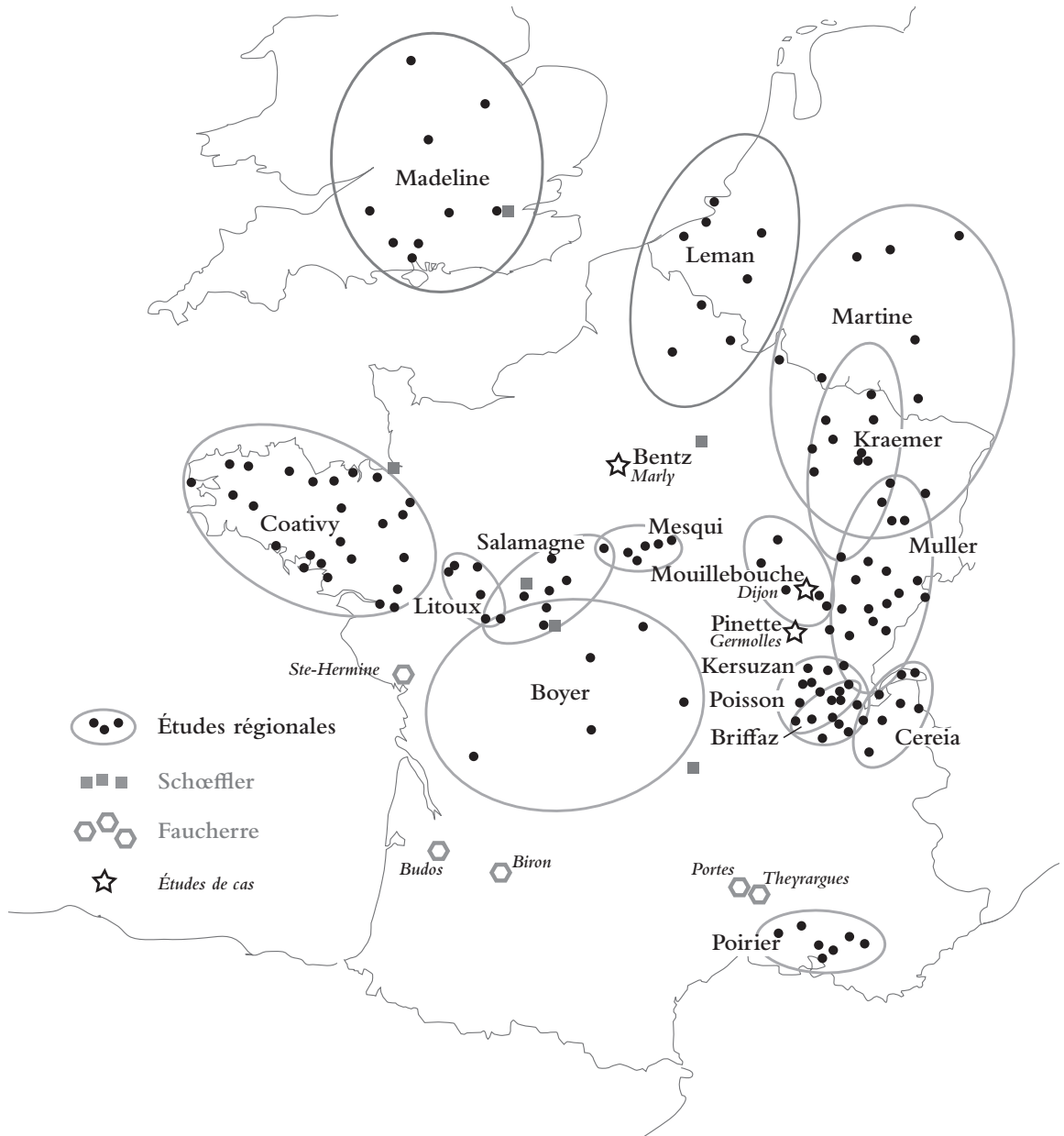
*Sous la direction de
Nicolas Faucherre, Delphine Gautier, Hervé Mouillebouche*

Édition du centre de castellologie de Bourgogne

Sommaire

NICOLAS FAUCHERRE, <i>Introduction</i>	8
Jean-François BOYER, « <i>Palais en mouvement</i> » : l'exemple du royaume carolingien d'Aquitaine	16
Tristan MARTINE, <i>Des mobilités contraires ? La naissance du nomadisme châtelain dans la Lotharingie méridionale des X^e et XI^e siècles</i>	28
Fanny MADELINE, <i>Logistique et approvisionnement des demeures royales en Angleterre au XI^e siècle</i>	46
Marlène POIRIER, <i>Hierarchisation des demeures seigneuriales et nomadisme chez les seigneurs des Baux aux XI^e et XIII^e siècles</i>	60
Vianney MULLER, <i>La mobilité des seigneurs de Neuchâtel-Bourgogne (XIII^e-XVI^e siècle)</i>	82
Charles KRAEMER, <i>Des grandes déambulations aux voyages fantasmés : les princes de Bar en mouvement, du XI^e au XVI^e siècle</i>	104
Matthieu PINETTE, <i>Le château de Germolles : l'organisation d'une résidence de Marguerite de Flandre</i>	130
Victorien LEMAN, <i>Mobilités et villégiatures princières : l'exemple des ducs Valois de Bourgogne (1363-1477)</i>	144
Hervé MOUILLEBOUCHE, <i>La cour ducale à Dijon aux XIV^e et XV^e siècles Préparations, installations et départs</i>	160
Florentin BRIFFAZ, <i>Le nomadisme châtelain des sires de Thoire-Villars au miroir des registres de comptes. Pratiques seigneuriales et culture nobiliaire au XIV^e siècle</i>	186
Daniela CEREIA, <i>Les réseaux d'eau et de terre et les déplacements de la cour de Savoie (fin du XIV^e - début du XV^e siècle)</i>	212
Alain KERSUZAN, « <i>Le prince arrive, faisons le ménage...</i> »	224
Jean-Michel POISSON, <i>L'installation et la résidence des officiers châtelains dans les châteaux comtaux savoyards au XIV^e siècle</i>	238
Emmanuel LITOUX, <i>Maîtrise d'ouvrage et itinérance : les chantiers angevins du roi René (1434-1480)</i>	252
Yves COATIVY, <i>D'un château l'autre Le nomadisme châtelain des ducs de Bretagne aux XIII^e et XIV^e siècles</i>	270
Jean MESQUI, <i>Châteaux et chasses royales dans les forêts de l'Orléanais au Moyen Âge Le nomadisme résidentiel et ses effets sur l'activité castrale</i>	284
Alain SALAMAGNE, <i>Louis XI, le roi itinérant (1461-1483)</i>	316
Bruno BENTZ, <i>Les voyages de Marly sous Louis XIV</i>	332
Pierre SCHUEFFLER, <i>Le détenu nomade, ou la gestion des prisonniers lors de l'itinérance du châtelain et de sa cour</i>	344
Michel HUYNH, <i>Une approche matérielle du voyage des princes</i>	358
Monique CHATENET, <i>Conclusion. L'itinérance à la cour de France au XVI^e siècle</i>	364

Répartition géographique des études



Abréviations

AD : archives départementales.

AGR : archives générales du royaume (de Belgique).

AN : Archives nationales.

BM : bibliothèque municipale.

BnF : Bibliothèque nationale de France.

CeCaB : Centre de castellologie de Bourgogne.

C^{ne} : commune.



Des mobilités contraires ?

La naissance du nomadisme châtelain dans la Lotharingie méridionale des X^e et XI^e siècles

TRISTAN MARTINE

Doctorant, boursier de la fondation Thiers

ACP, université Paris-Est Marne-la-Vallée / HISCANT-MA, université de Lorraine

Résumé

La Lotharingie connut une destinée mouvante durant la période post-carolingienne, basculant entre Francie occidentale et Francie orientale jusqu'en 925, avant de rentrer durablement dans le giron germanique. Si la recherche récente a montré qu'il n'existait pas d'identité lotharingienne, il n'en reste pas moins que l'aristocratie de cet espace de l'entre-deux chercha à conserver une réelle autonomie, aussi bien dans la province de Trèves qu'en Alsace, ces deux espaces se différenciant fortement à partir du dernier tiers du X^e siècle.

L'aristocratie de la fin du IX^e siècle et du début du X^e siècle était résolument nomade, même si, progressivement, leur horizon domanial – et non pas géographique, leurs mobilités continuant à se faire à une vaste échelle – fut réduit, se restreignant désormais avant tout à l'espace lotharingien. Davantage ancrés dans un espace régional, ces groupes parentélares multiplièrent les fondations castrales à partir du milieu du X^e siècle, sans que cela soit pour autant systématique.

Il faut alors distinguer le rapport des aristocrates les plus puissants (ducs et principaux comtes) à la mobilité, aux espaces qu'ils dominaient et à leurs fortifications de celui des petits comtes et des grands seigneurs. Il semble, en effet, que l'on puisse lier mobilité spatiale et mobilité sociale, puisqu'émergèrent au début du XI^e siècle des seigneurs non-comtaux qui semblent peu mobiles, et qui dominaient leur seigneurie à partir d'un castrum dont leur famille adopta bientôt le nom. Faudrait-il alors opposer ces châtelains peu mobiles à des comtes nomades ? Cela suppose, d'une part, de définir – autant que faire se peut – les résidences de ces comtes et seigneurs, et, d'autre part, de déterminer l'évolution du rôle de ces lieux et de la signification qu'ils prirent pour les aristocrates.

De la période allant de la fin du IX^e à la fin du XI^e siècle, nous avons conservé, pour la Lotharingie méridionale (diocèses de Trèves, Metz, Toul et Verdun et Alsace), trop peu de sources textuelles ou de vestiges archéologiques pour permettre d'évoquer les « litières ou voitures pour les dames, coffres, chariots, porteurs, animaux de bât pris en location... » et tous « les moyens mis en œuvre pour réaliser le transport et assurer la sécurité des voyageurs » allant d'un château à l'autre, comme le précise l'appel à communication de ce colloque. Ces limites chronologiques sont celles de mon travail doctoral en cours, portant sur les politiques spatiales des aristocrates de cet espace de l'entre-deux, qui bascula à plusieurs reprises entre les royaumes de Francie occidentale et orientale, avant d'intégrer durablement le giron germanique à partir des années 925. De manière très schématique, cette recherche porte sur le passage d'un modèle spatial à l'autre : d'un système carolingien, dans lequel des grands aristocrates seraient possédés aux quatre coins de l'Empire, à un autre système que l'on pourrait qualifier de féodal, dans lequel ils regrouperaient tous leurs domaines autour d'un château particulier. Si l'on suit ce modèle très théorique, on passerait donc d'aristocrates très nomades, mais non châtelains, à des aristocrates très châtelains, mais plus du tout nomades.

Il semble pourtant nécessaire de remettre en cause cette affirmation, et cela suppose tout d'abord de définir ce que l'on entend par châtelain, et donc par château : si l'on suit M. Bur, « le château peut se définir comme la résidence fortifiée d'un puissant et de son entourage¹ ». Même si cette définition pourrait appeler différentes nuances² ce sont en effet à ces deux éléments, d'une part l'aspect fortifié, d'autre part l'aspect résidentiel, que nous allons nous intéresser.

1. BUR, *Le château...* p. 23.

2. Voir les remarques de DE WAHA, « Michel Bur. Le château... » p. 463-464.

On trouve dans nos sources le terme « *castellanus* » ou celui de « *miles castri* », ce qui désigne des seigneurs à qui a été confiée la garde d'un *castrum*. Mais notre étude ne se limite pas à ces *castellani*, attestés au XI^e siècle, puisque nous nous intéressons également, et surtout, aux comtes qui, au X^e siècle, font construire ou dominent différentes fortifications. Y aurait-il un lien entre mobilité spatiale et mobilité sociale, puisque ces seigneurs qui émergent au début du XI^e siècle semblent peu mobiles ? Faudrait-il alors opposer des seigneurs châtelains peu mobiles à des comtes nomades déconnectés de leurs châteaux, quasiment « hors-sol » ?

Lier la question du nomadisme avec celle de la possession d'un château revient tout d'abord à interroger le rapport des aristocrates à leurs fortifications et les fonctions de ces dernières. Cela nous conduira également à remettre en cause l'idée d'un repli domanial et d'une mobilité aristocratique toujours moins forte. Comment évolue le sens de ces mobilités, en prenant le mot « sens » dans ses deux acceptions, en s'intéressant avant tout à la signification qu'il faut attribuer aux mobilités ?

Nomadisme châtelain dans la Lotharingie méridionale

« *In sedili comitis* » : la persistance d'un nomadisme non châtelain

Une mobilité stable et fondamentale

Alors que les itinéraires royaux ont été très étudiés, cela ne fut pas le cas de ceux des comtes ou des seigneurs, en raison du manque de sources qui interdit de dresser la cartographie de leurs déplacements à l'échelle d'une vie. En revanche, « il reste malgré tout possible d'apprécier schématiquement l'aire de déplacement des différents membres d'une famille lorsque nous pouvons en suivre la filiation sur plusieurs générations. Cela ne fournit qu'une image fugitive de la mobilité aristocratique, mais qui n'est pas sans intérêt³ »

S'il est admis qu'un processus de régionalisation eut lieu pour la plupart des aristocrates de l'empire carolingien des années 840 aux années 880, d'ailleurs encouragé par les rois eux-mêmes pour des raisons politiques et militaires⁴, l'évolution de la mobilité des grands durant notre période ne semble pas pouvoir se limiter à un repli domanial comme l'avance bien souvent l'historiographie. Cette mobilité était absolument essentielle, puisque la dispersion de leurs biens était non seulement importante pour des raisons économiques et successorales, mais aussi pour des raisons symboliques, car elle constituait l'un des critères de distinction et relevait d'une nécessité sociale, le mode de vie aristocratique passant par le partage de banquets, de chasses et de voyages avec des parents et des alliés. Comme l'a analysé R. Le Jan, cela permettait d'insérer « concrètement l'individu dans un réseau multipolaire de parents et de voisins qui s'accroissait en même temps que le nombre des parcelles et que le rayon de la dispersion⁵ ».

Avec la dislocation de l'Empire et l'émergence de différents royaumes, le système fut perturbé et il devint plus difficile non pas de posséder des domaines dans plusieurs royaumes, ce que l'on continue à rencontrer fréquemment, mais d'obtenir des *honores* dans ces entités différentes. Si l'aire géographique sur laquelle se répartissaient ces *honores* a pu connaître une diminution de sa superficie, cela ne doit cependant pas amener à la conclusion que les aristocrates auraient vu leur mobilité se réduire. En effet, comme W. Davies a pu le montrer à partir de l'étude de la région de Redon aux IX^e-X^e siècles, les officiers locaux se déplaçaient bien au-delà de leur aire de domination, incluant à la fois les endroits sur lesquels ils détenaient des *honores* et ceux où ils possédaient en propre des domaines fonciers⁶.

Cela se retrouve également dans notre zone d'étude, où les aristocrates semblent rester très mobiles à une vaste échelle, comme l'illustre l'exemple, probablement l'un des mieux documentés pour la Lotharingie méridionale, du groupe parenténaire longtemps appelé « maison d'Ardenne-Bar⁷ » ou « première maison ducale de Lorraine⁸ » et que nous nommerons les « Frédéric/Adalbéron », selon les deux *Leitnamen* récurrents, l'un pour les charges laïques, l'autre pour les charges ecclésiastiques (fig. 2).

Les cartes que nous avons dressées ne recensent que les mentions de présence physique quasi-indiscutable, excluant toutes les possessions foncières

3. MAZEL, « Des familles de l'aristocratie locale en leurs territoires... » p. 396.

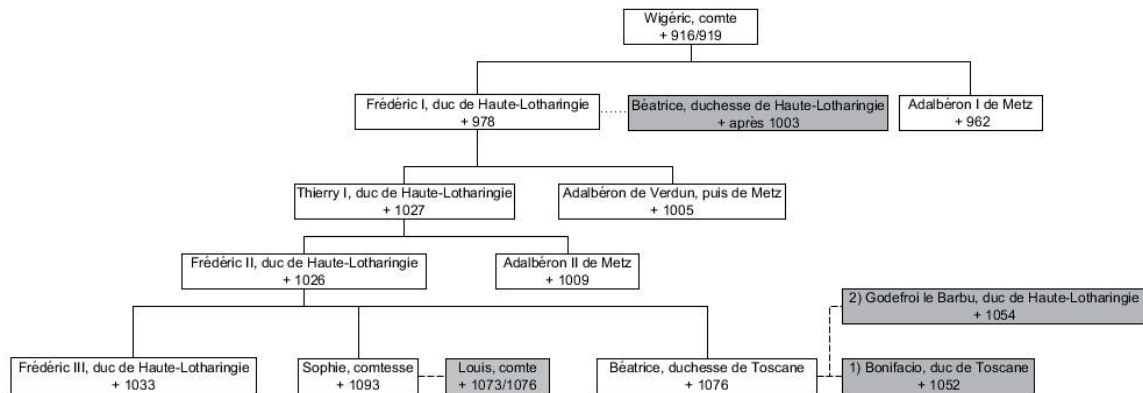
4. MAZEL, *Féodalités...* p. 26-28.

5. LE JAN, *Famille et pouvoir...* p. 73-74.

6. DAVIES, *Small worlds...* p. 178-186.

7. PARISSÉ, « Généalogie de la maison d'Ardenne »...

8. POUILLON, *La Maison ducale de Haute-Lorraine...*



▲ Fig. 2 : généalogie simplifiée des Frédéric/Adalbéron.

des Frédéric/Adalbéron, quand nous n'avons pas de preuve qu'ils s'y soient rendus. Les déplacements attestés (fig. 3) pour le comte Wigéric, de 899 à 916, puis pour son fils, le duc Frédéric I^{er}, de 942 à 977, se situent tous en Lotharingie, ou à sa frontière immédiate (Cologne). À la mort de Frédéric I^{er} en 978, sa femme, Béatrice, sœur de Hugues Capet, qualifiée de « *venerabilis Ductrix*⁹ » ou encore d'« *illustris dux*¹⁰ », joua un rôle politique majeur et si elle est souvent en Lotharingie, notamment trois fois à Metz et deux fois à Saint-Dié, elle fut également active en dehors du territoire lotharingien, puisqu'on la retrouve à Vérone, à Compiègne et à Worms (fig. 4). Son fils, le duc Thierry I^{er}, se déplace avant tout en Lotharingie, mais sa présence est également attestée à Mayence, à Bamberg et en Bourgogne, tandis que malgré la mort précoce de son petit-fils, Frédéric II, on arrive à suivre ce dernier dans trois de ses déplacements, trois fois hors de Lotharingie. Enfin, cette tendance est encore accentuée à la génération suivante, avec les deux filles de Frédéric I^{er}, les comtesses Sophie et Béatrice, que l'on suit de 1037 à 1091. Si la présence de la première, qui épousa le comte Louis, possessionné avant tout en Alsace, n'est attestée que dans le sud de la Lotharingie, à l'inverse, sa sœur, la comtesse Béatrice, qui épousa d'abord le duc de Toscane Bonifacio puis le duc de Haute-Lotharingie Godefroi le Barbu, est très peu en Lotharingie, avec seulement deux attestations (à Verdun et à Bouillon) sur vingt-neuf (fig. 5).

Alors que jusqu'à la fin des années 970, les déplacements familiaux se font uniquement dans le cadre lotharingien, dans les années 980/1025, plus du tiers d'entre eux ont lieu en dehors de la Lotharingie. Cela est confirmé, et accentué, avec la comtesse Béatrice dont la quasi-totalité des lieux de résidence sont en Italie du nord. Il faut bien évidemment contextualiser chacun de ces individus en fonction des enjeux politiques du moment, mais force est néanmoins de constater que l'on est là bien loin du schéma traditionnel d'un rétrécissement de l'horizon géographique des aristocrates aux X^e et XI^e siècles et d'un prétendu repli domanial. L'exemple des Frédéric/

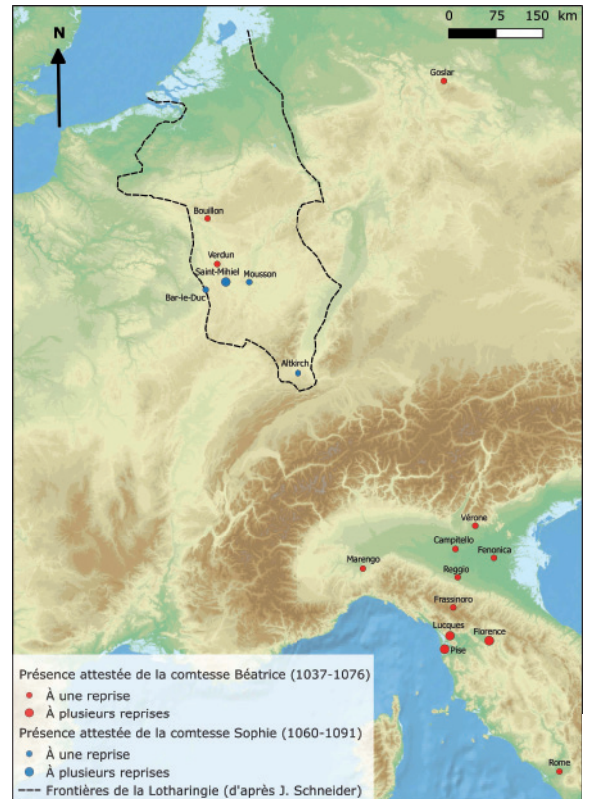
9. CALMET, *Histoire de Lorraine*, vol. 2, p. 251.

10. MGH DD O II, n° 308, p. 365.

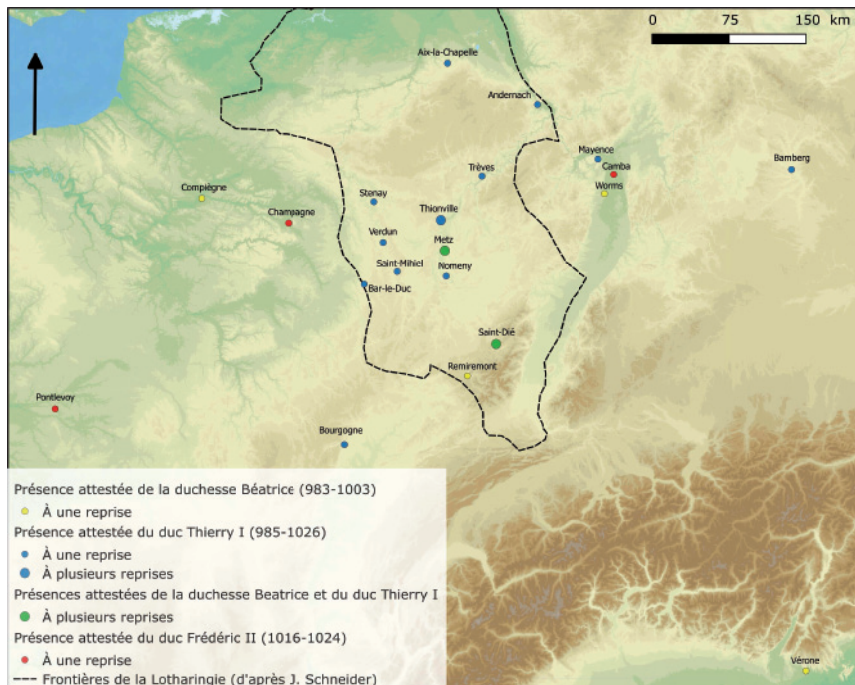
Nomadisme châtelain dans la Lotharingie méridionale



▲ Fig. 3 : présence attestée des Frédéric/Adalbéron (899/977).



▲ Fig. 5 : présence attestée des Frédéric/Adalbéron (1037/1091).



◀ Fig. 4 : présence attestée des Frédéric/Adalbéron (983/1026).

11. ZOTZ, « Itinerare und Orte... » p. 176.

12. LE JAN, « Conclusions... » p. 401.

13. *Notitiae fundationis Monasterii Bosonis-Villae*, MGH SS 15, 2, p. 977-980.

14. GOULLET, PARISSÉ, WAGNER (éd.), *Sources hagiographiques de l'histoire de Gorze...* p. 174.

Adalbéron est exceptionnel et l'on possède peu d'autres exemples de familles aussi bien documentées. Néanmoins, le peu d'indices que l'on conserve pour les autres Clans comtaux tend à montrer que, sans aller jusqu'à noter comme dans ce cas précis un élargissement de la zone géographique des déplacements, le périmètre de mobilité des groupes aristocratiques lotharingiens reste au x^e siècle globalement stable et important. Analysant la situation dans le sud-ouest allemand, Th. Zotz¹¹ a ainsi bien montré que les aristocrates continuaient tout au long de notre période à avoir un mode de vie itinérant, allant même jusqu'à affirmer qu'il n'y a pas de doute sur le fait que les nobles aient été aussi mobiles que les rois, se rendant aussi bien à l'autre bout du royaume de Francie orientale qu'en Italie.

Cette mobilité permettait notamment d'approcher le roi, ce qui, jusqu'en 1026, concerne plus du tiers (18/48) des attestations de présence pour les Frédéric/Adalbéron. Servir le prince, combattre pour lui, côtoyer la cour royale continue à apporter un prestige important qui conforte la domination locale, même s'il s'agit d'une véritable dialectique entre l'« impératif symbolique de la mobilité » et l'exercice concret de la puissance dans des cadres locaux¹². Ce jeu sur la distance pour produire du symbolique ne se limite pas à cet accès au roi, mais allait au-delà, et surtout bien plus loin, avec l'essor des pèlerinages, principalement à partir du deuxième tiers du xi^e siècle : le comte Adalbert partit ainsi en 1032 jusqu'à Jérusalem pour acquérir des morceaux de la Sainte Croix qu'il abrita à son retour à Sainte-Croix de Bouzonville, une abbaye construite, comme l'indique son nom, dans ce but¹³. Mais la mobilité pouvait aussi répondre à des raisons plus triviales, comme par exemple la nécessité de se faire soigner. Ainsi, après avoir refusé de rendre un domaine à Jean de Gorze, le comte Boson tomba gravement malade dans les années 930. Incapable de boire ou de manger durant huit jours consécutifs, il alla se faire soigner à plus de 150 km, à Langres, en vain¹⁴. De manière plus générale, les rares sources littéraires que nous conservons confirment le constat que l'on peut faire à partir de la documentation diplomatique d'une stabilité du rayon d'action des principaux comtes lotharingiens de la fin du ix^e siècle au milieu du xi^e siècle.

Quels lieux de résidence ?

Il reste cependant à s'intéresser au point le plus délicat, à savoir la définition des lieux de résidences aristocratiques. La majeure partie de notre corpus étant composée d'une documentation diplomatique, le lieu où il est le plus simple de suivre les grands laïques lotharingiens est celui du *mallus* (ou *mallum*), c'est-à-dire l'endroit où le comte rendait la justice. Longtemps, les historiens sont partis du principe que le *pagus* était une circonscription administrative et territoriale clairement définie, à la tête duquel se trouvait un comte, lequel résidait dans un lieu central, généralement la plus grosse localité du *pagus*, qui pouvait donner son nom à ce dernier et où aurait lieu le *mallus*. C'est parfois le cas, en effet, mais cela ne constitue pas la norme, la

Nomadisme châtelain dans la Lotharingie méridionale

plupart des exemples que nous avons relevés se situant loin des chefs-lieux de *pagi*. Ainsi, le 29 octobre 943, Étienne et Gautier accomplirent le dernier vœu de leur défunt frère, le seigneur Amalric, à savoir donner à Saint-Mihiel deux domaines et obtenir que l'abbaye accueille en retour dans son cimetière sa sépulture. Pour cela, ils se rendirent « *in villa quae vocatur Nansiidis, in audientia Francorum ante mallum*¹⁵. » Ce document est un original et cette formule « *audientia Francorum* » est étonnante, car on ne retrouve en général les deux mots qui la composent que dans la documentation royale. Cela se comprend en étudiant les noms énumérés à la fin de la formule de datation : « *Actum publice in villa Nansiide IIII Kalendas novembris, anno VIII Ludewici regis, Hugone parvulo comite, Heirveo item comite, Giraldo vice comite.* ». Qui est ce « *Hugo parvulus comes* » ? Il s'agit très probablement du petit Hugues Capet, âgé d'environ 4 ans, car son père était abbé laïque de Saint-Mihiel, d'une part, et d'autre part, car ce *mallus* a lieu dans le Barrois, à la frontière entre les deux royaumes, et il est possible que Hugues le Grand, beau-frère d'Otton I^{er} et de Louis IV, ait obtenu que ce comté soit attribué à son fils vers 940/942¹⁶.

Au-delà des personnes présentes, c'est le lieu de cette réunion qui semble significatif, « *in villa quae vocatur Nansiidis* », c'est-à-dire soit l'actuelle commune de Nançois-le-Grand, soit celle de Nançois-sur-Ornain, qui la jouxte. Dans les deux cas, les archéologues ont relevé quelques faibles traces d'occupation gallo-romaine¹⁷, mais aucun vestige médiéval, et d'un point de vue textuel on ne conserve qu'une seule mention douteuse du VII^e siècle, datant en réalité de la fin du X^e siècle, et l'on ne retrouve ce site qu'en 1064¹⁸. C'est donc un lieu secondaire, sans structure archéologique médiévale ou allusion textuelle contemporaine, qui accueille un *mallus* en présence du fils du duc des Francs, l'un des hommes les plus puissants de son temps.

Il existe par ailleurs de nombreuses chartes dans lesquelles le lieu du *mallus* n'est pas précisé. Tout se passe comme si le lieu de la réunion importait finalement peu, le point central étant la présence du comte. Dans la charte de 943 se trouve la formule « *in sedili comitis sedente Heirveo venerabili comite et circumsedentibus undique scabineis cum multa nobilium turma* », incluant donc trois variations du mot « *sedes* », avec « *sedile* », « *sedente* » et « *circumsedentibus* », les échevins siégeant autour du comte. Une telle répétition lexicale semble révélatrice des images mentales des contemporains : l'important ce n'est pas le lieu, mais l'homme, pas le cadre architectural, mais le cadre social.

Dans certains cas, le comte semble se déplacer pour se rendre expressément au lieu du *mallus*, comme l'indiquent ces trois vers d'un poème rédigé à Prüm aux environs de 880 :

« *Gorio fluor ce malo / mit mikilemo herio*
Georges est allé au *mallum* à cheval, avec une grande retenue
Dher mare crabo Gorio.
Ce célèbre comte Georges¹⁹ »

Mais dans bien d'autres cas, on peut se demander si ce n'était pas l'inverse, à savoir le *mallus* qui allait pour ainsi dire au comte, échevins et différentes parties prenantes venant sur le lieu de résidence temporaire du comte de

15. « Charte Artem/CMJS n° 106 ».

16. BUR, « La frontière... » p. 241-242.

17. MOUROT, *La Meuse...* p. 457.

18. LIÉNARD, *Dictionnaire topographique...* p. 165.

19. Ce poème est édité et étudié par HAUBRICHS, *Die Kultur...* p. 131-134. La traduction française est celle de WEST, « Principautés et territoires... » p. 142.

20. La carte de Cassini montre ainsi que Nançois-sur-Ornain se trouvait au XVIII^e siècle entourée de différents bois assez importants, même s'il est délicat d'en tirer des conclusions solides concernant ce qu'il en était au X^e siècle.

21. BLOCH, « Die älteren Urkunden... » n^o 14, p. 77-80.

22. D'HERBOMEZ, *Cartulaire de l'abbaye de Gorze...* n^o 77, p. 140-142.

23. *Ibid.*, n^o 84, p. 151-152.

24. NIGHTINGALE, *Monasteries and patrons...* p. 41.

25. PARISSÉ, *La vie de Jean, abbé de Gorze...* n^o 104, p. 132.

passage, faisant de lieux secondaires, par exemple des relais de chasse²⁰, des centres éphémères, le temps de la présence comtale.

Pour autant, outre les relais de chasse, que l'on connaît très mal, où résidaient les comtes ? Très peu dans les principaux centres urbains (Metz, Toul, Verdun), qui sont globalement tenus durant notre période par des évêques. Très peu également dans les sites palatiaux, qui, au X^e siècle, étaient avant tout des résidences royales ou pontificales, la première mention fiable d'un palais aristocratique laïque en Lotharingie méridionale étant celle du duc de Haute-Lotharingie Godefroid le Barbu, qui, vers 1065/1069, à l'occasion d'un règlement d'avouerie dans un contexte politique local de tensions avec l'évêque de Verdun s'intitule « *dux et marchio Godefridus Virduni palatio sedens*²¹ », ce qui constituait probablement une manière de marquer la prééminence de son pouvoir sur celui de son rival épiscopal en occupant le palais verdunois. Les abbayes pouvaient également accueillir des grands laïques, et l'on conserve la trace de quelques séjours des comtes de Luxembourg à Echternach ou des Eberhardiens au Hohenbourg ou à Lure, mais cela reste marginal.

Les lieux de résidence privilégiés des grands semblent en réalité avoir été au X^e siècle avant tout les *villae*, comme l'illustre l'exemple de Bivin, que l'évêque Robert de Metz autorisa en 886 à fonder une chapelle dans la *villa* de Doncourt. La raison invoquée par Bivin est qu'il devait jusque-là se rendre à l'église de Woël, située à un peu moins de 3 km, pour assister à l'office et que cela était ennuyeux (« *tedium* ») pour lui et les siens²². En 895, dans une autre charte, ce même comte donna à l'abbaye de Gorze un domaine en échange d'une dîme qui appartiendrait désormais à l'église qu'il vient de faire construire à Doncourt et qui est appelée « *ecclesiam Bivini* », l'acte étant fait à Doncourt en sa présence²³. On voit donc bien que ce comte Bivin, qui est un bosonide, issu d'une des familles les plus puissantes de l'époque, avait pour lieu, sinon de « résidence principale²⁴ », du moins de résidence fréquente, une *villa*, où il créa un établissement religieux, qu'il dota de différents domaines grâce à des échanges effectués avec le monastère de Gorze, sur lequel sa famille avait une influence importante.

Quelles fonctions pour les fortifications ?

Dans le même temps, on rencontre de nombreuses fortifications, dès avant 800 et pendant toute la période envisagée, qui semblent être avant tout utilisées en période de conflits. Selon Jean de Bayon, le duc Thierry de Lorraine en 1085 aurait ainsi fondé le château d'Arches pour faire le siège d'Épinal, mais cet auteur très tardif ne semble pas être fiable et digne de foi. En revanche, la *Vie de Jean de Gorze* nous montre que le comte Boson occupait le château de Vitry, en Champagne (« *Victoriacum Campaniae castrum obtinens* ») et, revendiquant une partie de la Lotharingie, se tenait dans des châteaux très bien fortifiés (« *castrisque se continens munitissimis*²⁵ »). Ces fortifications lui servaient de bases militaires ponctuelles et il allait manifestement d'un *castrum* à l'autre pendant cet épisode conflictuel.

Nomadisme châtelain dans la Lotharingie méridionale

Cela nous amène à évoquer le concept problématique de château refuge (*Flihiburg* ou *Fluchtburg*). Quelques textes nous montrent en effet des aristocrates se réfugiant de manière très épisodique dans des *castella* : ainsi en 906, poursuivis par leurs adversaires, Gérard et Matfrid, deux frères, se réfugièrent dans un *castrum*, puis devant l'avancée de leurs ennemis, fuirent ce *castrum*²⁶. Mais qu'en est-il d'un point de vue architectural ? Analysant l'évolution castrale en Alsace, J-M Rudrauf constate le passage d'un système de grandes enceintes de type carolingien, qui auraient pu servir de refuges, notamment pour les populations environnantes, généralement sur des sites de hauteur, à ce qu'il qualifie de « proto-châteaux²⁷ », c'est-à-dire des enceintes de plan rectangulaire et de dimensions réduites, habitées par des personnages assez puissants pour « édifier une fortification en propre » à partir de la fin du x^e siècle.

Néanmoins, cette notion de « fortifications refuges » mérite d'être réexaminée, et il s'agit même, selon L. Bourgeois, d'un « concept dangereux²⁸ », qui s'explique en grande partie par la faiblesse des recherches de terrain, aucun de ces grands sites prétendument refuges n'ayant donné lieu à une fouille exhaustive. En Alsace, la majeure partie de ce que l'on considère comme des enceintes refuges (Schlossbuckel, Burgberg-Purpurkopf, Koepfel, Heindenschloss) ne sont en réalité pas datées, et pourraient être carolingiennes comme ottoniennes. Cette idée d'un rétrécissement des sites n'est pas non plus attestée et c'est même l'inverse que l'on observe à Sugny, en Wallonie, où la deuxième enceinte, au XI^e siècle, est plus étendue que la première phase carolingienne selon A. Matthys²⁹. Le peu de fouilles effectuées tendraient à montrer que ces deux types d'enceintes coexistent en réalité, et que l'on ne passe pas d'un système d'enceintes larges non habitées à un système de petits châteaux habités en permanence à la fin du x^e siècle. Les grandes enceintes pouvaient d'ailleurs tout à fait être occupées, il est impossible de l'exclure en l'absence de fouilles archéologiques. Par ailleurs, C. Moulis a étudié le donjon de Fontenoy, enceinte de taille très réduite, datée par C₁₄ des environs de l'an 1000, où l'accès devait se faire au moyen d'un escalier en bois ou d'une passerelle lancée depuis l'enceinte, ce qui montre bien que, à l'inverse, dans certaines structures fortifiées de taille réduite le caractère défensif primait sur les fonctionnalités résidentielles³⁰.

Si l'on a quelques exemples de comtes séjournant dans leur château au x^e siècle, comme Otton à Warcq au début des années 970³¹, ces exemples sont néanmoins très rares, et plus globalement, le château semble un élément secondaire de l'identité aristocratique. En 912, un *mallus* a lieu à Scarponne, en présence du comte du Scarponnois. L'acte est indiqué être fait « *in Scarponna, in mallo, publice*³² ». Nous savons pourtant par Paul Diaque, qui rédigea son *Liber de episcopis Mettensibus* vers 784, qu'il existait alors un « *castrum* » à Scarponne³³, même si cela désignait probablement l'enceinte du Bas-Empire. Soit l'acte de 912 n'a pas été rédigé à l'intérieur de ce *castrum*, mais ce cas de figure semble peu probable si cela désigne l'ensemble de la zone à l'intérieur de l'enceinte, soit il n'a pas été jugé important de préciser que l'on rédigeait

26. RÉGINON DE PRÛM, *Chronicon*... p. 151.

27. RUDRAUF, « L'apparition des premiers châteaux en Alsace... » p. 566.

28. BOURGEOIS, « *Castrum* et habitat des élites... » p. 468.

29. MATTHYS, « Les châteaux de Mirwart et de Sugny... » p. 473-495.

30. MOULIS, « Le donjon, ou tour « Godefroy de Bouillon »... » p. 226.

31. BUR (éd.), *Chronique*... p. 151-154.

32. D'HERBOMEZ, *Cartulaire de l'abbaye de Gorze*... n° 89, p. 162-164.

33. KEMPF (éd.), *Paul*... p. 64.

l'acte dans une zone fortifiée. Dans les deux cas, on voit bien qu'au x^e siècle, le *castrum* ne constituait pas un élément central dans les mentalités.

Pour résumer, il semble donc bien que le social prima sur le spatial tout au long du x^e siècle. Durant cette période, la mobilité des aristocrates était consubstantielle à leur statut et si ces derniers possédaient des fortifications, qu'ils pouvaient occuper à l'occasion, cela ne constituait pas pour autant un élément significatif de leur domination, à l'inverse de leur nomadisme.

Ancrage spatial et nouveau sens des mobilités aristocratiques : de la possession à l'appropriation castrale

À partir de la fin du x^e siècle, cette situation évolua néanmoins progressivement, en lien notamment avec l'apparition de fortifications non comtales.

L'apparition de seigneurs châtelains

La question de l'apparition de seigneurs non comtaux attachés à un château est délicate. Le premier élément à souligner est l'impossibilité archéologique de distinguer un site comtal d'un site seigneurial. En 1073, le comte Gérard, frère du duc Thierry I^{er} de Lorraine, s'intitule « *Gerardus, primus comes Vadamontis*³⁴ », ce qui constitue la première mention de Vaudémont et l'on a longtemps supposé qu'il avait à cette date fondé un château symbole de sa nouvelle autorité³⁵. Des analyses C₁₄ menées par G. Giuliano sur des charbons de bois inclus dans les mortiers montrent que le donjon de Vaudémont, tour de 15 x 24 m dite Brunehaut (fig. 1 en tête d'article), date des années 995/1000³⁶. Qui est à l'origine de cet édifice et qui l'a occupé durant tout le XI^e siècle ? Il est possible que ce soient les derniers comtes du Saintois qui l'aient fait construire, avec l'autorisation des ducs qui possédaient différents domaines dans cette zone, même si nous n'en avons pas la preuve.

Les années 1020/1030 voient l'apparition, dans les chartes, d'un grand nombre de seigneurs qui adoptent un surnom toponymique : Odelric de Pagny en 1019³⁷, Étienne de Neufchâteau en 1019/1026³⁸, Odelric de Neuwiller en 1034³⁹, Arnoul d'Hattonchâtel⁴⁰ dans les années 1030 par exemple. Même s'il y a de fortes présomptions, il n'est pas évident que cela signifie que le toponyme dont ils prennent le nom soit un château, et encore moins qu'ils y résident. Dans certains cas, comme ceux d'Hattonchâtel ou Neufchâteau, le nom même indique la présence d'un *castrum*, mais cela n'était cependant probablement pas systématique.

D'autres sources, en revanche, souvent littéraires, permettent de voir des seigneurs résider dans des châteaux. Dans les années 960, un comte Goéran possède ainsi un « *castellum* » à Cantereine (l'endroit où chantent les grenouilles) : il s'agit en réalité d'une motte castrale, située au plein milieu d'un marais en partie asséché, de 55 m de diamètre au sol avec une plateforme sommitale, large de 14 m, située à 4 m de hauteur, avec fondations

34. FRANÇOIS, *Histoire des comtes et du comté de Vaudémont...* p. 9.

35. COLLIN, « Le plus ancien donjon... », p. 58.

36. GIULIATO, *Châteaux et villes fortes du comté de Vaudémont...* p. 175-176.

37. Charte Artem/CMJS n° 219.

38. Acte n° 267 028 dans *Chartae Galliae*.

39. SCHAEFFER, *Chartes de l'abbaye de Saint-Mansuy-lès-Toul...* n° 12.

40. BLOCH, « Die älteren Urkunden... » n° 34, p. 440.

Nomadisme châtelain dans la Lotharingie méridionale

d'un bâtiment quadrangulaire en pierre à son sommet. Ce comte Goéran n'y habite pas, et peut-être réside-t-il, tout comme son frère Wazelin, dans une *villa*. Cette motte se trouve non loin d'un prieuré, et la *Chronique de Mouzon* précise que les vassaux du comte, qui occupent la motte, dérangeaient les moines⁴¹. À peu près à la même période, « *Bernardus miles de castro Asmantia* » était un *miles* du château d'Amance⁴², mais il est précisé qu'il y résidait avec d'autres chevaliers au moment où un pèlerinage passa à côté : on a donc de manière très précoce un *miles* attaché à un château, mais le fait que plusieurs *militēs* résident dans le château suggère qu'il s'agit d'une charge de garde qui n'était probablement pas viagère. Vers 1020/1030, un certain Widric résidait au château de Clermont-en-Argonne (utilisation du verbe « *moror* », habiter)⁴³, place-forte défendant le Verdunois où comtes et évêques de Verdun plaçaient des châtelains. Ce type de mentions se multiplia ensuite dans les années 1060/1080, Herbrannus et son fils du même nom étant ainsi appelés en 1069 « *castellani* » de Bouillon⁴⁴.

Néanmoins, toutes ces mentions textuelles de fortifications comprennent des réalités architecturales très différentes. Prenons l'exemple du château des Fées (fig. 6), à Montcy-Notre-Dame, dans les Ardennes, qui vient de faire l'objet d'une monographie⁴⁵. Sur un éperon rocheux fut d'abord construit un premier site en bois à l'époque carolingienne, dont on ne conserve que des trous de poteaux, probablement détruit en 933 et remplacé par une *aula* de pierre. Ce bâtiment de 18,20 x 9,30 m possède des murs d'environ 2 m d'épaisseur et disposait d'une citerne au centre de la pièce, ce qui renforce l'idée qu'il existait une salle d'apparat au premier étage. Outre l'aspect ostentatoire de l'enduit que l'on observe encore à certains endroits et le fait que le bâtiment ait été vitré, le mobilier archéologique fait également office de marqueur social : gibier, objets métalliques, pièces d'échecs, objets de parure, vaisselle importée de qualité attestent d'un habitat aristocratique⁴⁶. L'aristocratie locale occupait probablement ce site pour surveiller le flux meusien, dans un contexte géopolitique instable qui explique qu'il ait rapidement disparu.

Mais à côté de ce type de bâtiment s'en trouvent d'autres aux formes architecturales bien différentes, comme l'est la maison turriforme de Rouffach (fig. 7), la plus ancienne tour d'habitation en élévation d'Alsace, étudiée par J. Koch. Cette tour quadrangulaire (9,40 x 8,50 m), haute de 15 m et flanquée au sud par un avant-corps de 3,50 m de large qui protégeait l'entrée, était intérieurement divisée en quatre niveaux. L'entrée placée au second niveau se trouvait à 4,80 m du niveau du sol, et il n'existait pas, dans la forme primitive du bâtiment, d'accès par le rez-de-chaussée ou le sous-sol. Le corps d'entrée jouait un rôle de sas, tandis que la porte au nord « est jouxtée par une fente de vision et la niche située à proximité peut éventuellement jouer le rôle de casier à munitions pour le rangement de carreaux d'arbalètes⁴⁷ ». Si l'on rajoute que les ouvertures aux niveaux inférieurs ont été réduites à de simples fentes, la fonction militaire paraît évidente. Pourtant, elle ne semble pas primordiale, les murs étant épais de seulement

41. BUR (éd.), *Chronique...* p. 151.

42. GAILLARD, *Le souvenir des Carolingiens à Metz...* p. 125.

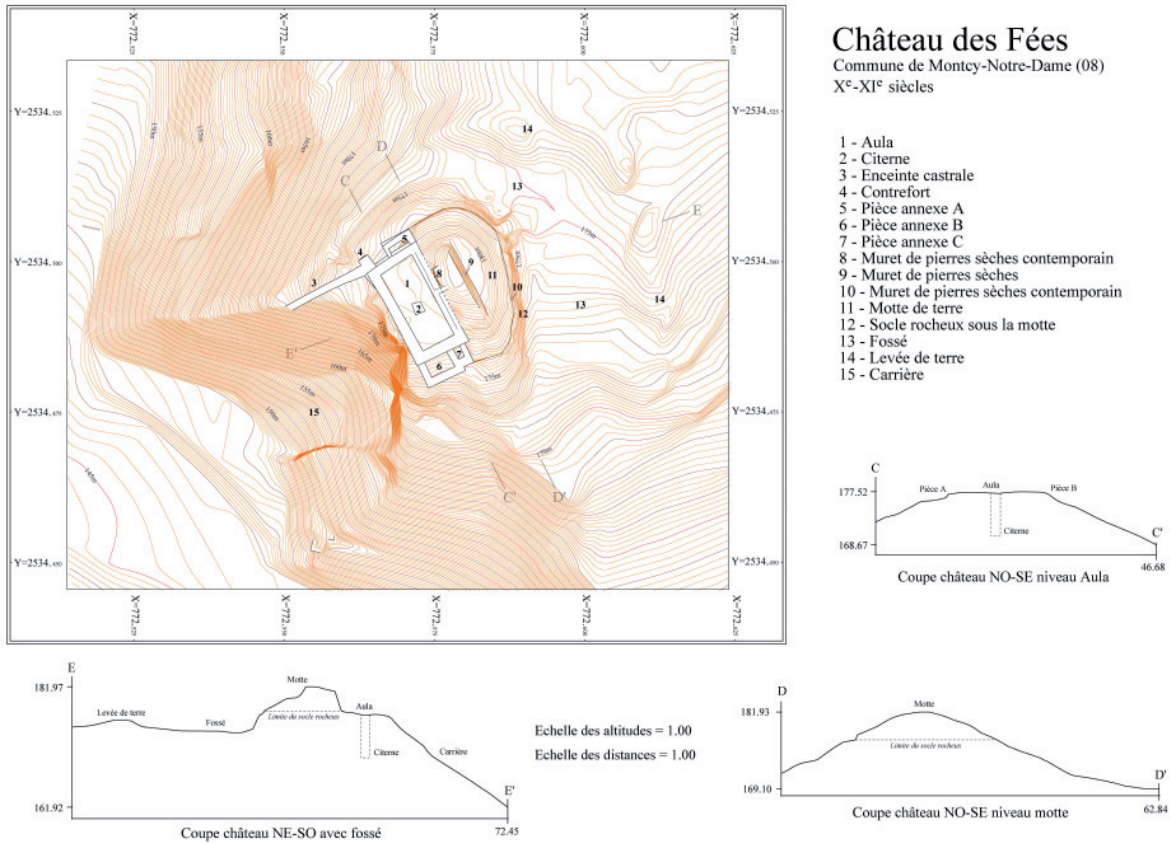
43. *Analectes...* n° 3, p. 9.

44. Charte Artem/CMJS n° 250.

45. LÉMANT, MOULIS (dir.), *Le château des fées...* p. 67-90.

46. *Ibid.*, p. 93-154.

47. KOCH, *Rouffach...* p. 44.



▲ Fig. 6 : plans des structures maçonnées et coupes de détail du château des Fées. (relevé : A. Chrétien, P-Y. Herbemont, L. Léger, C. Moulis, B. Prévot, K. Schneider.). Source : LÉMANT, MOULIS, *Le château des Fées...* p. 58).

0,95 m à la base et se réduisant encore dans leur partie supérieure. L'aspect fortifié est ici davantage lié au symbole statutaire qu'à une réalité militaire. Cette *Wohnturm* située en plaine avait une fonction principalement ostentatoire. Ainsi, uniquement pour le parement extérieur, et principalement dans le mur ouest, des fragments de briques taillées en cube sont visibles, qui scandent les plaquettes parallépipédiques en grès jaune, ce qui permet d'obtenir « une certaine bichromie⁴⁸ ».

48. KOCH, « Une maison-tour... » p. 231.

On ne possède aucune mention textuelle en lien avec ce bâtiment, mais le plan de l'édifice, sa structure, ses éléments décoratifs (notamment les jambages de portes) et ses dimensions permettent, par comparaison avec des bâtiments situés ailleurs dans la vallée du Rhin, de le dater probablement entre la première moitié et le dernier tiers du XI^e siècle. Ce type primitif de résidence seigneuriale, qui abritait sûrement un *miles* de l'évêque de Strasbourg au début du XI^e siècle, est loin des mottes fantasmées ou des sites de hauteur si étudiés, mais il pourrait s'agir d'une réalité très fréquente dans des espaces ruraux pour des seigneurs locaux affichant leur statut par un habitat de qualité davantage ostentatoire que fortifié. Situées en plaine, ces

Nomadisme châtelain dans la Lotharingie méridionale



▲ Fig. 7 : la maison turriforme de la rue Rettig à Rouffach (Haut-Rhin). (Cl. J. Koch). Source KOCH, Rouffach... p. 17.

tours d'habitation ont subi de nombreuses modifications durant les siècles suivants, ont rarement été conservées et sont donc très peu connues.

Pour autant, tout *miles* ne résidait pas dans un *castrum* et l'on possède ainsi le témoignage d'un certain *miles* Lambert qui habitait dans une *villa*⁴⁹. Le service de garde (ou d'estage) d'un château n'était pas permanent et si certains de ces *milites* disposaient dans l'enceinte castrale ou dans la basse-cour attenante d'un habitat permanent⁵⁰, d'autres, à l'inverse, n'y restaient que quelques semaines. Dans un acte de 1019, l'évêque Bertold de Toul précisa dans quelles conditions son *miles* Odalric pouvait conserver la garde du château épiscopal de Troussey. Pour garder ce *beneficium*, il

49. GAILLARD, *Le souvenir des Carolingiens à Metz...* p. 131.

50. MAZEL, *Féodalités...* p. 74.

51. Charte Artem/CMJS n° 219.

52. BRUNNER, *Le vocabulaire...* p. 345.

53. MATHIEU, « Nouvelles recherches... »

devait non seulement se montrer fidèle, mais aussi être « *assiduus mansionator in castello nostro Trociaco*⁵¹ ». Faute d'assiduité, la charte note qu'il perdrait la « *castelli receptio* », c'est-à-dire la garde. S'il est nécessaire de le préciser, c'est que l'absentéisme des seigneurs en charge d'un château devait être fréquent. Pour quelles raisons ? L'aspect inconfortable du bâtiment⁵² ? La nécessité d'être présent dans ses propres domaines, voire dans ses propres châteaux ? Cela n'est pas précisé, mais il est néanmoins clair que les individus que l'on rencontre sous le titre de « châtelain » dans nos sources ne résidaient pas tous de manière pérenne dans ces châteaux.

Même si nos sources sont extrêmement lacunaires à l'échelon seigneurial, il semble néanmoins que ces seigneurs soient eux-mêmes mobiles : dans les sources littéraires, on les voit parcourir leurs domaines, où ils résident dans différentes *villae*, partir chercher des reliques ou faire des pèlerinages, tandis qu'ils signent très souvent au bas des chartes comtales comme témoins, ce qui atteste là encore de leur présence fréquente auprès du comte, lui-même très mobile. Enfin, on possède quelques exemples de grands seigneurs, à la fin de notre période, comme Étienne de Joinville⁵³, qui possèdent plusieurs châteaux et vont donc probablement de l'un à l'autre.

Aimantation castrale et mobilité comtale

Tout au long du XI^e siècle, les châteaux devinrent des éléments de plus en plus importants pour les comtes qui militarisèrent leurs lieux de pouvoir. Le *castrum* devint le cadre des décisions judiciaires, et des actes y furent désormais signés : à Brixey en 1005⁵⁴, à Lay-Saint-Christophe en 1014⁵⁵. Par la suite, à partir du deuxième tiers du XI^e siècle, le système du *mallus* évolua, comme l'a analysé J. Maquet pour le diocèse de Liège : « le *mallus* se scinda donnant naissance d'une part à la *curia* comtale, d'autre part à une multitude de juridictions locales où le comte se faisait représenter par un agent local qui était chargé de présider la juridiction à sa place⁵⁶ ». Ainsi, en 1091, Sophie de Bar précisa qu'en cas de conflit entre son sous-avoué Liétard à Condé et l'abbé de Saint-Mihiel, ce dernier devait venir porter sa plainte à la « *curia comitissae*⁵⁷ » dans son château de Mousson. Ces *curiae* centrales et fixes marquent l'avènement de centres castraux, politiques et religieux et la fin de la nécessité pour les comtes de parcourir systématiquement leurs circonscriptions territoriales pour rendre la justice. Il s'agit d'une étape importante vers la constitution de principautés au siècle suivant⁵⁸.

Les châteaux devinrent également des lieux de résidence des grands, notamment des évêques, comme Adalbéron II de Metz qui résidait très fréquemment dans son château d'Épinal, ou des comtes qui créèrent sur leurs alleux des centres castraux associés à des centres ecclésiastiques, comme le fit le comte Sigefroid à Luxembourg vers 987. On peut aussi citer le cas d'Eguisheim, où le jeune Bruno, le futur pape Léon IX, se rendait tous les étés durant sa jeunesse pour y séjourner avec ses parents⁵⁹, et où un batracien venimeux vint une nuit pendant son sommeil et le piqua à la tête,

54. Acte n° 266 991 dans *Chartae Galliae*.

55. Charte Artem/CMJS n° 320.

56. MAQUET, « *Faire justice* »... p. 308.

57. Charte Artem/CMJS n° 117.

58. Sur ces premières *curiae* princières, voir GÉNICOT, « Le premier siècle... » ; CROENEN, « *Governing Brabant...* » ; MAQUET, « *Faire justice* »... p. 318-349 ; MICHL, « *Castrum, curia, palatium?!...* »

59. PARISE, *La vie du pape Léon IX...* p. 14.

Nomadisme châtelain dans la Lotharingie méridionale

ce qui le rendit gravement malade et l'obligea à rester alité pendant deux mois. À Luxembourg, comme à Eguisheim, les familles comtales adoptèrent progressivement le nom de ce centre fortifié. Cette évolution onomastique est extrêmement significative : désormais le château constituait un élément central de l'identité familiale.

Il ne faudrait pas imaginer que ce phénomène empêcha la mobilité comtale : les comtes de Luxembourg, malgré la fondation de leur centre castral et religieux luxembourgeois, continuèrent ainsi à résider dans le château de Sarrebourg (près de Trèves), dans le palais de Thionville ou dans les abbayes de Saint-Maximin de Trèves et d'Echternach⁶⁰. Plusieurs châteaux pouvaient, de plus, donner plusieurs surnoms à un même individu, la comtesse Sophie étant dans les années 1080 appelée à la fois comtesse de Mousson, comtesse d'Amance ou comtesse de Bar, d'après trois de ses fortifications. L'itinérance continua d'être la norme, et ces différentes résidences, castrales ou non, possédaient des fonctions différenciées (militaire, ludique, domaniale, religieuse, etc) et doivent être comprises comme complémentaires, ce qui aboutit aux architectures très différentes que nous avons relevées.

60. MARGUE, *Autorité publique...* p. 105.

Conclusion

Durant notre période, ce ne sont finalement pas tant les mobilités qui ont évolué que leur sens. Les comtes et les seigneurs continuent d'être très mobiles, chacun à une échelle différente. En revanche, le sens des mobilités, compris comme leur signification, change radicalement, à la fois pour les comtes et pour les seigneurs.

On passe en effet, pour reprendre le concept de Joseph Morsel⁶¹, d'une « écosynchronie », c'est-à-dire d'un système dans lequel ce qui compte est le fait d'avoir plusieurs résidences en même temps, un principe de polylocalité (comme on parlerait de polygamie), dans lequel les châteaux sont des lieux de résidences mineures, rarement occupés et de manière brève, à ce qu'il qualifie d'« écodiachronie », c'est-à-dire un autre système dans lequel l'important désormais est de séjourner plus durablement et fréquemment dans des châteaux, que l'on occupe les uns après les autres et qui deviennent des lieux de résidence privilégiés.

61. MORSEL, *L'aristocratie médiévale...* p. 98-99.

En somme, l'élément central évolue de la possession à l'occupation. Les châteaux ne sont plus des lieux de passage, mais deviennent des lieux de résidence, symboliquement très importants au point de donner leur nom aux familles qui les occupent. Cette évolution anthroponymique marque bien l'ancrage spatial progressif de l'aristocratie, mais cet enracinement n'empêche pas le nomadisme, qui reste la marque des puissants, châtelains ou non, durant tout le XI^e siècle.

Bibliographie

- Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. 16, Louvain : Ch. Peeters, 1879.
- BLOCH (Hermann), « Die älteren Urkunden des Klosters S. Vanne zu Verdun », *Jahrbuch der Gesellschaft für Lothringische Geschichte*, vol. 10, 1898, p. 338-449 et vol. 14, 1902, p. 48-150.
- BOURGEOIS (Luc), « *Castrum* et habitat des élites : France et ses abords (vers 880 – vers 1000) » in : IOGNA-PRAT (Dominique), LAUWERS (Michel), MAZEL (Florian), ROSÉ (Isabelle) (dir.), *Cluny : les moines et la société au premier âge féodal*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2013, p. 471-494.
- BRUNNER (Thomas), *Le vocabulaire des relations féodo-vassaliques dans les actes de la pratique lorrains (VIII-XI siècles)*, Strasbourg : mémoire de maîtrise, 2000.
- BUR (Michel), « La frontière entre la Champagne et la Lorraine du milieu du X^e à la fin du XII^e siècle », *Francia*, vol. 4, 1976, p. 237-254.
- BUR (Michel) (éd.), *Chronique ou Livre de fondation du monastère de Mouzon*, Paris : éd. du CNRS, 1989.
- BUR (Michel), *Le château*, Turnhout : Brepols, 1999.
- COLLIN (Hubert), « Le plus ancien donjon de Lorraine : Vaudémont », *Le Pays Lorrain*, 1968, p. 49-58.
- CROENEN (Godfried), « Governing Brabant in the twelfth century : the duke, his household and the nobility » in : BLOCKMANS (Willem Pieter), BOONE (Marc), DE HEMPTINNE (Thérèse) (dir.), *Liber alumnorum Walter Prevenier*, Louvain : Garant, 1999, p. 39-76.
- DAVIES (Wendy), *Small worlds: the village community in early medieval Brittany*, Londres : Duckworth, 1988.
- DE WAHA (Michel), « Michel Bur. Le château. [compte-rendu] », *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 81, n° 2, 2003, p. 457-464.
- D'HERBOMEZ (Armand), *Cartulaire de l'abbaye de Gorze. ms. 826 de la Bibliothèque de Metz*, Mettensia II, Paris : Klincksieck, 1898.
- FRANÇOIS (Michel), *Histoire des comtes et du comté de Vaudémont, des origines à 1473*, Nancy : Humblot, 1935.
- GAILLARD (Michèle), *Le souvenir des Carolingiens à Metz au Moyen Âge : le petit cartulaire de Saint-Arnoul*, Paris : Publications de la Sorbonne, 2006.
- GÉNICOT (Léopold), « Le premier siècle de la *curia* de Hainaut, 1060-1195 », *Le Moyen Âge*, t. 53, 1947, p. 39-60.
- GIULIATO (Gérard), *Châteaux et villes fortes du comté de Vaudémont en Lorraine médiévale*, Nancy : Presses Universitaires de Nancy, 2008.
- GOULLET (Monique), PARISSÉ (Michel), WAGNER (Anne) (éd.), *Sources hagiographiques de l'histoire de Gorze, X^e siècle*, Paris : Picard, 2010.
- GOUSSET (Thomas Marie Joseph) (éd.), *Les actes de la province ecclésiastique de Reims*, Reims : Jacquet, 1842, t. 2.
- HAUBRICHS (Wolfgang), *Die Kultur der Abtei Prüm zur Karolingerzeit. Studien zur Heimat des althochdeutschen Georgsliedes*, Bonn : Ludwig Röhrscheid Verlag, 1979.
- KEMPF (Damien) (ed.), *Paul The Deacon, Liber de episcopis Mettensibus*, Paris-Louvain-Walpole : Peeters, 2013.
- KOCH (Jacky), *Rouffach (Haut-Rhin) – 16, rue aux quatre Vents. Rapport de diagnostic*, Sélestat : Pôle d'archéologie interdépartemental rhénan, 2008.
- KOCH (Jacky), « Une maison-tour (*Wohnturm*) du XI^e siècle dans la rue Rettig à Rouffach » in : POTTECHER (Marie) (éd.), *L'Alsace au cœur du Moyen Âge. De Strasbourg au Rhin supérieur. XI^e-XII^e siècles*, Lyon : Lieux-dits éditions, 2015, p. 231-232.
- LÉMANT (Jean-Pierre), MOULIS (Cédric), *Le château des Fées de Montcy-Notre-Dame. Archéologie d'un site de l'an mil*, Nancy : PUN- Éditions universitaires de Lorraine, 2016.
- LE JAN (Régine), *Famille et pouvoir dans le monde franc (VII^e-X^e siècle)*, Paris : publications de la Sorbonne, 1995.

Nomadisme châtelain dans la Lotharingie méridionale

- LE JAN (Régine), « Conclusions » in : DEPREUX (Philippe), BOUGARD (François), LE JAN (Régine) (dir.), *Les élites et leurs espaces: mobilité, rayonnement, domination (du VI^e au XI^e siècle)*, Turnhout : Brepols, 2007, p. 399-406.
- LIÉNARD (Félix), *Dictionnaire topographique du département de la Meuse*, Paris, 1872.
- MARGUE (Michel), *Autorité publique et conscience dynastique. Études sur les représentations du pouvoir entre Meuse et Moselle. Les origines du comté de Luxembourg (X^e - début XI^e siècle)*, thèse de doctorat : Université libre de Bruxelles, 1999.
- MAQUET (Julien), « Faire justice » dans le diocèse de Liège au Moyen Âge : (VIII^e - XII^e siècles). *Essai de droit judiciaire reconstitué*, Genève : Droz, 2008.
- MATHIEU (Jean-Noël), « Nouvelles recherches concernant le lignage de Joinville (suite) », *Cahiers haut-marnais*, n° 218-219, 1999, p. 27-62.
- MATTHYS (André), « Les châteaux de Mirwart et de Sugny, centres de pouvoirs aux X^e et XI^e siècles » in : DUVOSQUEL (Jean-Marie), DIERKENS (Alain) (dir.), *Villes et campagnes au Moyen Âge. Mélanges Georges Despy*, Liège : éditions du Perron, 1991, p. 465-502.
- MAZEL (Florian), « Des familles de l'aristocratie locale en leurs territoires : France de l'Ouest, du IX^e au XI^e siècle » in : DEPREUX (Philippe), BOUGARD (François), LE JAN (Régine) (dir.), *Les élites et leurs espaces. Mobilité, rayonnement, domination (du VI^e au XI^e siècle)*, Turnhout : Brepols, 2007, p. 361-398.
- MAZEL (Florian), *Féodalités : 888-1180*, Paris : Belin, 2010.
- MICHL (Eike Henning), « *Castrum, curia, palatium?! Die neue Entdeckung eines alten Machtzentrums in Unterfranken* » in : ETTTEL (Peter), WERTHER (Lukas) (dir.), *Zentrale Orte und zentrale Räume des Frühmittelalters in Süddeutschland*, Regensburg : Verl. des Römisch-Germanischen Zentralmuseums, 2013, p. 353-374.
- MORSEL (Joseph), *L'aristocratie médiévale : la domination sociale en Occident (VI^e-XV^e siècle)*, Paris : A. Colin, 2004.
- MOULIS (Cédric), « Le donjon, ou tour « Godefroy de Bouillon », de Fontenoy-le-Château (XI^e siècle) » in : ROTHOT (Jean-Paul) (dir.), *Vallée du Cône, métallurgie et thermalisme. Actes des Journées d'études vosgiennes, 15-17 oct. 2010*, Épinal : fédération de sociétés savantes des Vostges, 2011, p. 221-242.
- MOUROT (Franck), *La Meuse*, Paris : éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2001.
- NIGHTINGALE (John), *Monasteries and patrons in the Gorze reform : Lotharingia c. 850-1000*, Clarendon Press, 2001.
- PARISSE (Michel), « Généalogie de la Maison d'Ardenne » in : *La Maison d'Ardenne. X^e-XI^e siècles*. Luxembourg : CLUDEM, 1981, p. 9-41.
- PARISSE (Michel) (éd.), *La vie du pape Léon IX (Brunon, évêque de Toul)*, Paris : Les Belles Lettres, 1997.
- PARISSE (Michel) (éd.), *La vie de Jean, abbé de Gorze*, Paris : Picard, 1999.
- POULL (Georges), *La Maison ducale de Haute-Lorraine (942-1033) : les premiers comtes de Bar (1033-1239). Étude historique, biographique et généalogique de cette maison souveraine ; nouvelles recherches sur la formation et le développement du comté de Bar*, Chez l'auteur. 37, rue d'Alsace à Rupst-sur-Moselle (Vosges), 1977.
- RÉGINON DE PRÜM, *Chronicon*, KURZE (Fridericus) (éd.), MGH SRG 50, 1890.
- RUDRAUF (Jean-Michel), « L'apparition des premiers châteaux en Alsace entre le début du X^e et le milieu du XI^e s. » in : BISCHOFF (G.), TÖCK (B.-M.) (dir.), *Léon IX et son temps*, Turnhout : Brepols, 2006, p. 543-566.
- SCHAEFFER (Michèle), *Chartes de l'abbaye de Saint-Mansuy-lès-Toul des origines à 1165*, Mémoire de maîtrise inédit : université de Nancy II, 1970.
- WEST (Charles), « Principautés et territoires : comtes et comtés » in : GAILLARD (Michèle), MARGUE (Michel), DIERKENS (Alain), PETTIAU (Hérolde) (dir.), *De la mer du Nord à la Méditerranée : Francia Media, une région au cœur de l'Europe (c. 840 - c. 1050)*, Luxembourg : CLUDEM, 2011, p. 131-150.
- ZOTZ (Thomas), « Itinerare und Orte der Herrschaft adliger Eliten im deutschen Südwesten vom 9. bis zum 11. Jahrhundert » in : DEPREUX (Philippe), BOUGARD (François), LE JAN (Régine) (dir.), *Les élites et leurs espaces : mobilité, rayonnement, domination (du VI^e au XI^e siècle)*, Turnhout : Brepols, 2007, p. 173-188.

Nicolas Faucherre, Introduction

Jean-François Boyer, « Palais en mouvement » :
l'exemple du royaume carolingien d'Aquitaine

Tristan Martine, Des mobilités contraires ? La naissance du nomadisme châtelain
dans la Lotharingie méridionale des X^e et XI^e siècles

Fanny Madeline, Logistique et approvisionnement
des demeures royales en Angleterre au XII^e siècle

Marlène Poirier, Hiérarchisation des demeures seigneuriales et nomadisme
chez les seigneurs des Baux aux XII^e et XIII^e siècles

Vianney Muller, La mobilité des seigneurs de Neuchâtel-Bourgogne (XIII^e-XVI^e siècle)

Charles Kraemer, Des grandes déambulations aux voyages fantasmés :
les princes de Bar en mouvement, du XII^e au XVI^e siècle

Matthieu Pinette, Le château de Germolles : l'organisation d'une résidence
de Marguerite de Flandre

Victorien Leman, Mobilités et villégiatures princières :
l'exemple des ducs Valois de Bourgogne (1363-1477)

Hervé Mouillebouche, La cour ducale à Dijon aux XIV^e et XV^e siècles
Préparations, installations et départs

Florentin Briffaz, Le nomadisme châtelain des sires de Thoire-Villars au miroir des
registres de comptes. Pratiques seigneuriales et culture nobiliaire au XIV^e s.

Daniela Cereia, Les réseaux d'eau et de terre
et les déplacements de la cour de Savoie (fin du XIV^e - début du XV^e siècle)

Alain Kersuzan, « Le prince arrive, faisons le ménage... »

Jean-Michel Poisson, L'installation et la résidence des officiers châtelains
dans les châteaux comtaux et savoyards au XIV^e siècle

Emmanuel Litoux, Maîtrise d'ouvrage et itinérance :
les chantiers angevins du roi René (1434-1480)

Yves Coativy, D'un château l'autre.
Le nomadisme châtelain des ducs de Bretagne aux XIII^e et XIV^e siècles

Jean Mesqui, Châteaux et chasses royales dans les forêts de l'Orléanais au Moyen Âge
Le nomadisme résidentiel et ses effets sur l'activité castrale

Alain Salamagne, Louis XI, le roi itinérant (1461-1483)

Bruno Benz, Les voyages de Marly sous Louis XIV

Pierre Schœffler, Le détenu nomade, ou la gestion des prisonniers
lors de l'itinérance du châtelain et de sa cour

Michel Huynh, Une approche matérielle du voyage des princes

Monique Chatenet, Conclusion. L'itinérance à la cour de France au XVI^e siècle

ISBN : 979-10-95034-08-7



9791095034087

35 €



Édité par le centre de castellologie de Bourgogne
Château de Bellecroix, 71150 Chagny, 2017
www.cecab-chateaux-bourgogne.fr

Couverture : Chanson de Girard de Roussillon ; Flandre, vers 1453
Vienne, Österreichische Nationalbibliothek, codex 2 549